

**17.—Organismes ouvriers comptant 1,000 membres ou plus au Canada, au 31 décembre 1943 et 1944—fin**

Organisme	Membres, d'après les rapports ou une estimation	
	1943	1944
	nomb.	nomb.
<b>Unions nationales—fin</b>		
Employés Civils amalgamés du Canada.....	5,980	5,981
Association du Service Civil de l'Alberta.....	1,627	2,030
Fédération Nationale des Ouvriers du Vêtement.....	1,400	1,623
Fédération Nationale des Employés du Commerce et de la Finance.....	2,908	3,000
Association des Officiers de la Douane et de l'Accise.....	3,000	2,000
Union Nationale des Mécaniciens opérateurs du Canada.....	2,741	2,701
Fraternité des Employés de Messageries.....	1,940	2,147
Fédération Nationale des Ouvriers du Gant au Canada.....	1,200	942
Fédération Nationale des Fabricants de Bas entièrement diminués et circulaires.....	1,206	1,076
Association des Facteurs fédérés.....	2,050	2,140
Fédération Maritime Nationale (précédemment Fraternité Canadienne).....	8,227	8,625
One Big Union.....	4,080	5,380
Postiers canadiens.....	2,250	3,645
Fédération Catholique des Métiers de l'Imprimerie au Canada.....	1,650	2,400
Fédération Nationale Catholique des Ouvriers de la Pulpe et du Papier.....	4,904	8,000
Fraternité Canadienne des Employés de Chemins de fer et autres Employés de Transport.....	21,000	26,000
Association Canadienne des Employés de Chemins de fer.....	3,656	3,676
Union Nationale des Employés de Chemins de fer.....	3,004	3,001
Union Canadienne des Marins.....	3,900	7,225
Comité d'organisation des Travailleurs de la Chaussure et du Cuir.....	750	1,132
Fédération Nationale des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure du Canada.....	4,800	4,632
Fédération Nationale Catholique des Ouvriers de l'Industrie Textile.....	8,653	10,410
Ouvriers Unis de l'Industrie Textile du Canada.....	4,550	5,956
Comité d'organisation des Ouvriers de l'Industrie Textile.....	800	1,193
Fédération Nationale Catholique des Ouvriers de l'Industrie du Bois.....	2,100	3,000

**Le Canada et l'Organisation internationale du Travail.**—L'Organisation internationale du Travail, liée à la Société des Nations, a été établie en 1919, conformément aux Traités de Paix, en vue d'améliorer le sort des travailleurs à travers le monde au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. Cette organisation, qui est une association de nations financée par leurs gouvernements et dirigée par les représentants de ces gouvernements et de leurs employeurs et employés organisés, comprend: (1) la Conférence générale des représentants des pays membres; (2) l'Office international du Travail; (3) le Conseil de direction de l'Office.

En temps normal, la Conférence se réunit au moins une fois l'an et se compose de quatre délégués de chaque pays, dont deux représentent le gouvernement et deux, les employeurs et employés respectivement. Les décisions de la Conférence sont faites sous forme de projets de conventions ou de recommandations. Ces décisions, une fois sanctionnées et ratifiées par les pays membres engagent ces derniers et leur application dans ces pays est un sujet de délibération annuel de la Conférence. Pour ce qui est des pays fédéraux, où le corps législatif n'a qu'une juridiction limitée sur la main-d'œuvre, le Traité permet qu'un projet d'accord soit considéré comme une recommandation. Il exige, toutefois, que chaque projet d'accord soit soumis à l'autorité ou aux autorités compétentes qui légiféreront ou prendront d'autres mesures en la matière. Au Canada, les autorités compétentes à l'égard de la majorité des conventions et des recommandations sont les législatures provinciales.

L'Office international du Travail agit en qualité de secrétariat permanent de l'Organisation, de bureau de renseignements et de maison d'édition.

Le Conseil de direction est composé de 32 personnes, dont 16 représentants des gouvernements, 8 des employeurs et 8 des employés. Tous, sauf les représentants